

Règlement de manoeuvre de l'artillerie de campagne. Approuvé par
le Ministre de la Guerre le 8 juin 1903. (Ministère de la guerre.)
I^{ère} partie. — II^e partie (Mit 1 Tafel Abbildungen.) (2 Bde.) *Éc. 4/4*
8. Paris. Nancy (1903).